



RCS : AMIENS

Code greffe : 8002

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de AMIENS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 00184

Numéro SIREN : 330 783 002

Nom ou dénomination : Etablissements Paul SERGEANT

Ce dépôt a été enregistré le 04/04/2017 sous le numéro de dépôt B2017/002046

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2017/002046**
n° de gestion : **1984B00184**
n° SIREN : **330 783 002 RCS Amiens**

Le greffier du Tribunal de Commerce d'Amiens certifie avoir procédé le 04/04/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

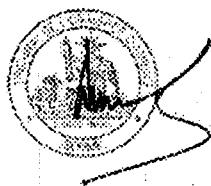
Etablissements Paul SERGEANT - Société par actions simplifiée
449 rue de Verdun 80000 Amiens -FRANCE-

date de clôture : 30/09/2016

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les évènements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



324550

**CE CERTIFIÉE
UNIFORME**

ETABLISSEMENTS Paul SERGEANT

**Société par Actions Simplifiée
Au capital de 600 000 Euros**

Siège social : 449, rue de Verdun - 80000 - AMIENS

R.C.S. AMIENS 330 783 002

**RESOLUTION D'AFFECTATION
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE
DU 29 MARS 2017**

TROISIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT

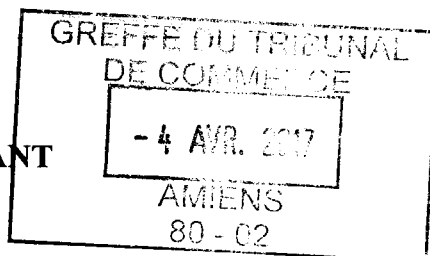
L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 997 033,40 Euros de la façon suivante :

- Bénéfice de l'exercice s'élevant à 997 033,40 €
- A titre de dividendes aux actionnaires 450 000,00 €
- Le solde, au poste « Autres Réserves »..... 547 033,40 €

Le dividende se trouve ainsi fixé à 75 Euros pour chacune des 6000 actions composant le capital social, donnant lieu à un revenu à déclarer de 75 Euros et éligible à la réduction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts.

En outre et selon les dispositions de l'article 117 quater du Code Général des Impôts, la société retiendra sur le montant de la distribution brute proposée ci-dessus, les prélèvements sociaux obligatoires et éventuellement le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire à l'Impôt sur le Revenu.

Le paiement des dividendes sera effectué à l'issue de la présente assemblée et à la diligence de la Présidente pour les délais.



Conformément à la loi, il est rappelé que le montant du dividende mis en paiement au titre des trois exercices précédents, celui des revenus distribués éligibles à la réfaction de 40 % mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code Général des Impôts et celui des revenus non éligibles à cette réfaction ont été les suivants :

EXERCICES	Revenus distribués	Eligibles à la réfaction mentionnée à l'art.158-3 du CGI	Non éligibles à la réfaction mentionnée à l'art.158-3 du CGI
2012/2013	17,00 €	70 720 €	31 280 €
2013/2014	95,85€	28 755 €	546 345 €
2014/2015	84,00 €	16 002 €	478 800 €

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité des associés présents ou représentés.

Certifié exact
La Présidente
La société BMH
Représentée par **Alain SERGEANT**

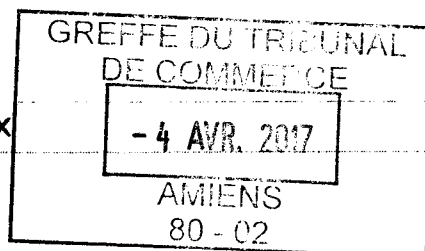
COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

SAS Paul SERGEANT

449, Rue de Verdun 80017 AMIENS CEDEX

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

Liasse fiscale



①

BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2016

Designation de l'entreprise SAS Paul SERGEANT Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12

Adresse de l'entreprise 449, Rue de Verdun 80017 AMIENS CEDEX Durée de l'exercice précédent * 12

Numéro SIRET * 3 3 0 7 8 3 0 0 2 0 0 0 1 8 Néant ☐

Exercice N clos le. 31 10 2016

		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
	Frais de développement *	CX	CQ	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	1 271
	Fonds commercial (1)	AH	AI	433 717
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
	Terrains	AN	AO	
	Constructions	AP	AQ	270 135
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	262 272
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	381 533
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY	59 586	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
	Autres participations	CU	CV	20 719
	Créances rattachées à des participations	BB	BC	131 201
	Autres titres immobilisés	BD	BE	27 422
	Prêts	BF	BG	
	Autres immobilisations financières *	BH	BI	14 004
	TOTAL (II)	IJ	BK	1 601 860
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	55 983
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	71 593
	Marchandises	BT	BU	1 887 103
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	560 335
	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	3 895 995
	Autres créances (3)	BZ	CA	632 724
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	Disponibilités	CD	CE	1 939 749
CREANCES	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	31 643
	TOTAL (III)	CJ	CK	11 894 267
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW		
	Pertes de remboursement des obligations (V)	CM		
	Écarts de conversion actif *	CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	IA	13 496 127
	Renvois (1) Dont droit au bail	CP		
	Charges de réévaluation	CR		
	Stocks			
	Créances			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 51 A
du Code de commerce des sociétés)

②

BILAN – PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051-SD 2016

Designation de l'entreprise		SAS Paul SERGEANT		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Ecart versé	600 000		DA	600 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport			DB	
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence	EK		DC	
	Réserve légale (3)			DD	60 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserves spéciales des provisions pour fluctuation des cours	BI		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ		DG	5 715 121
	Report à nouveau			DH	885 819
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	997 033
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	80 558
TOTAL (I)				DL	8 338 531
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
TOTAL (II)				DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	50 000
	Provisions pour charges			DQ	149 720
	TOTAL (III)			DR	199 720
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	286 151
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EJ		DV	51 906
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	3 386 995
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 157 716
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	75 108
Compte réglé	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)				EC	4 957 876
Ecart de conversion passif *				ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	13 496 127
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			IF	
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
		Écart de réévaluation libre		ID	
		Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *			EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	4 433 190	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans le modèle n° 2052

Formulaire obligatoire (article 57 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2016

Désignation de l'entreprise		Exercice N	
SAS Paul SERGEANT		Néant ☐ *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 600 000)	DA	600 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	60 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	5 715 121
	Report à nouveau	DH	885 819
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	997 033
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	80 558
	TOTAL (II)	DL	8 338 531
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
TOTAL (III)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	50 000
	Provisions pour charges	DQ	149 720
TOTAL (III)	DR	199 720	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	286 151
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EJ)	DV	51 906
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	3 386 995
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 157 716
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
Autres dettes	EA	75 108	
Compte régularisateur	EB		
TOTAL (IV)	EC	4 957 876	
(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	13 496 127	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	ID	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IE	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	IF	
	EG	4 433 190	
	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2016

Pour mémoire obligatoire (article 53 A

du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise

SAS Paul SERGEANT

Neant ☐ *

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	14 407 764	FB 511	FC 14 408 275
	Production vendue { biens * services *	ED	5 013 287	FE	FF 5 013 287
		EG	1 273 288	FI	FI 1 273 288
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	20 694 339	FK 511	EL 20 694 850
	Production stockée *				FM (45 075)
	Production immobilisée *				FN
	Subventions d'exploitation				FO
	Repuses sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FP 208 698
	Autres produits (1) (11)				FQ 3 056
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR 20 861 527
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS 10 943 810
	Variation de stock (marchandises) *				FT (160 426)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU 2 887 100
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV (1 405)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW 2 954 834
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX 144 954
	Salaires et traitements *				FY 1 484 839
	Charges sociales (10)				FZ 721 877
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { dotations aux amortissements * dotations aux provisions			GA 253 908
					GB
		Sur actif circulant - dotations aux provisions *			GC 166 664
	Pour risques et charges - dotations aux provisions				GD
	Autres charges (12)				GE 112 060
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF 19 508 216
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG 1 353 311
Options en cours	Bénéfice attribué ou perte transférée *			(III)	GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *			(IV)	GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ 32 401
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 47 572
	Repuses sur provisions et transferts de charges				GM
	Différences positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
	Total des produits financiers (V)				GP 79 973
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ
	Intérêts et charges assimilés (6)				GR 5 323
	Différences négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
	Total des charges financières (VI)				GU 5 323
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV 74 649
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW 1 427 961

(RENVOI : voir tableau n° 2052) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 60 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SAS Paul SERGEANT</u>		Neant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	6 238
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Repuses sur provisions et transferts de charges	HC	55 506
	Total des produits exceptionnels (?) (VII)	HD	61 743
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	27 614
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	6 889
	Total des charges exceptionnelles (?) (VIII)	HH	34 503
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	27 241
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ	
Impôts sur les bénéfices *		HK	458 168
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		IL	21 003 243
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	20 006 210
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	997 033
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
		IG	
	(3) Dont { Crédit bail mobilier *	HP	59 804
		HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	32 401
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 338 bis du C.G.T.)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	A1	53 107
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	50 595
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives ☐ A6 obligatoires ☐ A9		
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (?) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Amortissements dérogatoires	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Pénalités	182	
Régularisation tiers	1 370	6 238	
Contrôle urssaf	26 062		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAS Paul SERGEANT

Annexes 2016

Annexes 2016

PREAMBULE

L'exercice social clos le 30/09/2016 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 30/09/2015 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 13 496 127,44 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 997 033,40 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 14/12/2016 par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Amortissements dérogatoires : ils sont calculés par différence entre l'amortissement fiscal et l'amortissement économique des biens concernés par cette méthode.
- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
 - Provisions pour dépréciation d'actif : elles sont constituées pour tenir compte des risques d'irrécouvrabilité relatifs à l'actif existant à la date de clôture des comptes.
- Stocks de matières premières : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.
- Stocks de produits : ils sont valorisés au coût de revient, à l'exception des frais de commercialisation.
- Stocks de marchandises : ils sont évalués au dernier prix d'achat connu.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

COMPTABILISATION, PRESENTATION DU CICE

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement, il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes, que la clôture coïncide ou non avec l'année civile, pour les comptes annuels comme pour les comptes intermédiaires ou consolidés, en normes françaises comme en IFRS.

En outre, compte tenu des conditions de fiabilité et de probabilité d'obtention du CICE, sa prise en compte pour des éléments de rémunération différés à long terme devrait être rare.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option :

- d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013),
- une des autres solutions envisagées (en diminution de l'impôt ou en produit d'exploitation).

La comptabilisation du CICE, en IFRS, est présentée suivant l'une des deux possibilités retenues par la CNCC :

- Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique, en déduction des charges de personnel auxquelles il est lié ou en « Autres produits »
- Comptabilisation en « Avantages du personnel » en déduction des frais de personnel

Les impacts de la prise en compte du CICE sur les états financiers, sont les suivants :

Conformément aux dispositions de l'article 244 quater C du code général des impôts, nous précisons que le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, notre entité l'utilise à travers notamment des efforts :

- en matière d'investissement
- de formation et de recrutement

Annexes 2016 (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 4 570 648 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	495 641	1 670		497 311
Immobilisations corporelles	3 785 640	187 776	93 424	3 879 992
Immobilisations financières	155 479	37 867		193 346
TOTAL	4 436 759	227 313	93 424	4 570 648

Amortissements et provisions d'actif = 2 968 788 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	60 366	1 956		62 322
Immobilisations corporelles	2 747 938	258 458	99 930	2 906 466
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	2 808 304	260 414	99 930	2 968 788

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels informatiques	63 593	62 322	1 271	de 1 à 4 ans
Fonds commercial	433 717	0	433 717	Non amortiss.
Construction sur sol d'autrui	676 597	406 462	270 135	10 à 25 ans
Inst. tech. mat et outillage	1 395 594	1 133 322	262 272	5 à 12 ans
Agencements-aménagements	357 002	231 808	125 194	10 à 25 ans
Matériel de transport	1 238 710	993 607	245 103	4 à 8 ans
Mat. de bureau et informatique	133 757	123 726	10 031	3 ans
Mobilier de bureau	18 746	17 541	1 205	10 ans
Immobilisations en cours	59 586	0	59 586	Non amortiss.
TOTAL	4 377 303	2 968 788	1 408 515	

Etat des créances = 4 959 465 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	145 205		145 205
Actif circulant & charges d'avance	4 814 260	4 814 260	
TOTAL	4 959 465	4 814 260	145 205

Provisions pour dépréciation = 332 454 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours	92 978		14 422		78 555
Comptes de tiers	102 340	166 664	15 105		253 899
Comptes financiers					
TOTAL	195 318	166 664	29 527		332 454

Produits à recevoir par postes du bilan = 97 192 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	21 597
Autres créances	54 558
Disponibilités	21 037
TOTAL	97 192

Charges constatées d'avance = 31 643 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Informations complémentaires sur le bilan actif

Identification des composants :

Conformément à l'article 322-3 du PCG, des composants de "première catégorie" ont été identifiées sur les matériels de transport en ce qui concerne les pneumatiques des matériels roulants qui doivent faire l'objet d'un remplacement à intervalles réguliers et suivent un plan d'amortissement de 2 ans linéaire.

Il n'a pas été identifié de composants pour les autres immobilisations.

Annexes 2016 (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Capital social = 600 000 E

Mouvements des titres	Nombre	Val. nominale	Capital social
Titres en début d'exercice	6000	100,00	600 000
Titres émis			
Titres remboursés ou annulés			
Titres en fin d'exercice	6000	100,00	600 000

Provisions = 280 278 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées	129 175	55 506	6 889		80 558
Provisions pour risques &	225 782		26 062		199 720
TOTAL	354 957	55 506	32 951		280 278

Etat des dettes = 4 957 876 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	286 151	140 541	145 610	
Dettes financières diverses	51 906	51 906		
Fournisseurs	3 386 995	3 386 995		
Dettes fiscales & sociales	1 157 716	1 157 716		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	75 108	75 108		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	4 957 876	4 812 266	145 610	

Dettes représentées par des effets de commerce = 57 524 E

Origine des effets de commerce	Montant
Dettes financières	
Fournisseurs et assimilés	57 524
Autres dettes	
TOTAL	57 524

Charges à payer par postes du bilan = 764 257 E

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	121
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	255 697
Dettes fiscales & sociales	433 331
Autres dettes	75 108
TOTAL	764 257

Annexes 2016 (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Ventilation du chiffre d'affaires = 20 694 850 E**

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Ventes de marchandises	14 452 421	69,84 %
Ventes de produits finis	5 013 287	24,22 %
Prestations de services	616 237	2,98 %
Produits des activités annexes	657 050	3,17 %
Rabais, remises & ristournes accord	-44 146	-0,21 %
TOTAL	20 694 850	100.00 %

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices = 458 168 E

Niveau de résultat	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	1 353 311	385 760	967 551
Résultat financier	74 649	20 260	54 389
Résultat exceptionnel	27 241	7 393	19 848
Participation des salariés			
TOTAL	1 455 201	458 168	997 033

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

Incidence fiscale du dérogatoire	Montant
Résultat net de l'exercice	997 033
Impôts sur les bénéfices	458 168
Résultat comptable avant impôts	1 455 201
Variation des prov. Réglementées	-48 617
Résultat hors impôts et dérogatoire	1 406 585

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

On pourra s'y reporter ainsi qu'à la plaquette financière annuelle, documents qui fournissent une information plus détaillée.

Annexes 2016 (suite)**AUTRES INFORMATIONS****Honoraires des Commissaires Aux Comptes**

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	16 163
- Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	16 163

Engagements donnés = 227 254 E

Nature des engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals & cautions	
Crédit-bail mobilier	227 254
Crédit-bail immobilier	
Autres engagements	
TOTAL	227 254

Annexes 2016 (suite)**Autres informations complémentaires**

Les indemnités de fin de carrière sont gérées par un organisme extérieur. Le solde du contrat souscrit chez Axa est à 157 400 euros. Un versement de 50 000 euros est constaté sur l'exercice.

Le montant des IFC calculés est de 389 578 euros selon la méthode suivante :

- Droits accumulés avec la projection salariale (progression de 2%)
- Rotation lente
- Taux d'actualisation retenu 2.5%

INFORMATIONS RELATIVES AU CREDIT-BAIL**Tableaux financiers relatifs aux crédits-baux en cours**

Redevances payées	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
Cumuls des exercices antérieurs				
Montants de l'exercice		59 804		59 804
Sous-total		59 804		59 804

Redevances restant dues	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus		143 529		143 529
Entre 1 et 5 ans		83 725		83 725
A plus de 5 ans				
Sous-total		227 254		227 254

Valeur résiduelle	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
A 1 an au plus				
Entre 1 et 5 ans		2 870		2 870
A plus de 5 ans				
Sous-total		2 870		2 870

Coût total du crédit-bail	Immobilier	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
TOTAL		289 928		289 928

Annexes 2016 (suite)

DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 97 192 E

Produits à recevoir sur cits et comptes rattachés	Montant
Factures à établir(418100)	21 597
TOTAL	21 597

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
Avoirs a recevoir(409800)	5 597
Etat produits à recevoir(448700)	48 961
TOTAL	54 558

Produits à recevoir sur disponibilités	Montant
Intérêts à percevoir cat(508800)	21 037
TOTAL	21 037

Charges constatées d'avance = 31 643 E

Charges constatées d'avance	Montant
Charges constatées d'avance(486000)	31 643
TOTAL	31 643

Charges à payer = 764 257 E

Emprunts & dettes auprès des étab. De crédit	Montant
Intérêts courus sur emprunts(168840)	121
TOTAL	121

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
Factures non parvenues(408100)	255 697
TOTAL	255 697

Dettes fiscales et sociales	Montant
Congés payés courus(428200)	121 380
Primes à régler(428210)	80 908
Charges congés payés courus(438600)	62 122
Charges sur primes à régler(438610)	39 641
Retraite art.39(438631)	70 000
Etat charges a payer(448600)	1 154
Taxe d'apprentissage(448620)	7 063
Formation professionnelle(448621)	12 464
Effort à la construction(448622)	11 362
Contr. organico(448623)	2 215
Contr. économique territoriale(448625)	5 376
Contr. valeur ajoutée cvae(448626)	13 520
Taxe véhicules société(448627)	5 580
Taxes produits béton(448640)	546
TOTAL	433 331

Autres dettes	Montant
Clients avoirs à établir(419800)	75 108
TOTAL	75 108

Annexes 2016 (suite)

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Art : 133 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Tableau

Nature des Indications / Périodes	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	600 000	600 000	600 000	600 000	600 000
b) Nombre d'actions émises	6 000	6 000	6 000	6 000	6 000
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	20 694 850	19 811 940	20 759 890	18 662 510	20 005 876
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	1 739 626	720 697	2 168 831	1 095 030	1 155 775
c) Impôt sur les bénéfices	413 413	296 022	597 551	224 899	305 552
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	1 326 213	424 675	1 571 280	870 131	850 223
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	1 109 848	663 553	1 266 507	521 708	615 057
f) Montants des bénéfices distribués		504 000	575 100	102 000	300 000
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	221	71	262	145	142
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	185	111	211	87	103
c) Dividende versé à chaque action		84	96	17	50
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés	40	40	43	49	49
b) Montant de la masse salariale	1 484 839	1 543 207	1 586 477	1 598 721	1 773 690
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	721 877	863 417	860 003	929 159	902 691

Observations complémentaires

Annexes 2016 (suite)

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Tableau

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
MOREUIL MATERI	50 000	505 865	100	1	1			1 690 907	104 800	
SCI HOUDARD	1 524	71 543	98	1 494	1 494			24 552	23 362	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
SCI SERGEANT	6 098		25	1 524	1 524					
SCI ADH	3 000		7	17 701	17 701					
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Observations complémentaires

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2016

Désignation de l'entreprise **SAS Paul SERGEANT** Néant ☐ *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		3		
				Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et versements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	495 641	KE		KF	1 670
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre						
		Dont Composants	L9					
		Sur sol d'autrui						
	Constructions	Dont Composants	M1					
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions						
		Dont Composants	M2					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							
	Autres immobilisations corporelles	Dont Composants	M3					
		Installations générales, agencements, aménagements divers *						
		Matériel de transport *						
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique						
		Emballages récupérables et divers *						
		Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes								
TOTAL III	LN	3 785 640	LO		LP	187 776		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T	
	Autres participations		8U	119 519	8V		8W	32 401
	Autres titres immobilisés		IP	23 453	IR		IS	3 969
	Prêts et autres immobilisations financières		IT	12 506	IU		IV	1 498
	TOTAL IV	LQ	155 479	LR		LS	37 868	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	4 436 759	ØH		ØJ	227 314	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		4		
		1		2						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV		LW	497 311	IX	185 250
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre								
		Sur sol d'autrui								
		Inst. gales, agencés et am. des constructions								
	Constructions	Inst. gales, agencés et am. des constructions								
		Installations techniques, matériel et outillage industriels								
		Autres immobilisations corporelles								
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers								
		Matériel de transport								
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier								
	Autres immobilisations corporelles	Emballages récupérables et divers *								
		Immobilisations corporelles en cours								
		Avances et acomptes								
	TOTAL III	IY		93 424	NH		3 879 992	NI	1 582 393	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IO		ØX		ØY	151 920	ØZ	17 847
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C	27 422	2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	14 004	2G	2 395
	TOTAL IV	I3		NJ		NK		193 346	2H	20 243
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	93 424	ØL	4 570 648	ØM	1 787 886	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-SD bis 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le

3 0 0 9 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS Paul SERGEANTNéant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-SD bis 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 1 6

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS Paul SERGEANT

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE
- 3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SADE Expert-comptable janvier 2016

⑥

AMORTISSEMENTS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

DGFIP N° 2055-SD 2016

Désignation de l'entreprise SAS Paul SERGEANT										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement TOTAL I			CY		EL		EM		EN		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II			PE	60 366	PF	1 956	PG		PH	62 322	
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM			PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR	373 778		PS	32 685	PT		PU	406 462	
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV			PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ	1 134 582	QA	69 219	QB	70 480	QC	1 133 322	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	205 393		QE	26 415	QF		QG	231 808	
	Matériel de transport	QH	898 208		QI	117 296	QJ	21 897	QK	993 607	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	135 976		QM	11 919	QN	5 622	QO	141 267	
	Emballages récupérables et divers	QP			QR		QS		QT		
TOTAL III			QU	2 747 938	QV	257 533	QW	97 998	QX	2 906 466	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			ØN	2 808 304	ØP	259 489	ØQ	97 998	ØR	2 968 788	
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilités amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais d'établissement TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorp. TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	5 244	R9	S1	S2	S3	S4	5 244	
	Inst. géol., agenc. et am. des constr.	S5	S6		S7	S8	S9	T1	T2		
Inst. technique mat. et outillage		T3	T4	1 645	T5	T6	55 506	T8	T9	(53 861)	
Autres immobilisations corporelles	Inst. géol., agenc. am. divers	U1	U2		U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9		V1	V2	V3	V4	V5		
	Mat. bureau et informatique, mobilier	V6	V7		V8	V9	W1	W2	W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5		W6	W7	W8	W9	X1		
TOTAL III		X2	X3	6 889	X4	X5	55 506	X7	X8	(48 616)	
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NI			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	6 889	NR	NS	55 506	NU	NV	(48 616)	
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW		6 889	Total général non venant (NS + NT + NL)	NY	55 506	Total général non venant (NW - NY)	NZ	(48 616)	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à court terme							Z9		Z8		
Frais de remboursement des obligations							SP		SR		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2-32

SAGE Experts-comptables Janvier 2016

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 54 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice		
		1	2	3	4		
Désignation de l'entreprise <u>SAS Paul SERGEANT</u> Néant ☐							
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-IV) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	129 175	6 889	55 506	80 558	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR		
	TOTAL I	3Z	129 175	6 889	55 506	80 558	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	88 704	EP	EQ	88 704	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	137 078	5W	5X	26 062	111 016
	TOTAL II	5Z	225 782	TV	TW	26 062	199 720
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisa- tions financières (1) *	6A	6B	6C	6D		
		6E	6F	6G	6H		
		6I	6J	6K	6L		
		6M	6N	6O	6P		
		6Q	6R	6S	6T		
	Sur stocks et en cours	6N	92 978	6P	6R	14 423	78 555
	Sur comptes clients	6T	102 340	6U	6V	15 105	253 899
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	195 318	TY	7Z	29 528	332 454
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	550 275	UB	173 553	UC	111 096
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	166 664	UF	155 590		
	- financières	UG		UH			
	- exceptionnelles	IJ	6 889	UK	55 506		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1 5° du C.G.I.					10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2016

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SAS Paul SERGEANT		Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL 131 201	UN 131 201	
	Prêts (1) (2)	UP	US	
	Autres immobilisations financières	UT 14 004	UV 14 004	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA 304 644	304 644	
	Autres créances clients	UX 3 845 249	3 845 249	
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée * UO)	ZI		
	Personnel et comptes rattachés	UY 1 275	1 275	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ		
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB 160 584	160 584
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN 24 604	24 604
		Divers	VP 48 961	48 961
	Groupe et associés (2)	VC 365 688	365 688	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR 31 612	31 612	
	Charges constatées d'avance	VS 31 643	31 643	
	TOTAUX		VT 4 959 465	VU 4 814 260
			VV 145 205	
	RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD	
- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE		
(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF		
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		
		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	
			A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	
			A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y		
Autres emprunts obligataires (1)		7Z		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG		
	à plus d'1 an à l'origine	VH 286 151	140 540 145 611	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A 3 750	3 750	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B 3 386 995	3 386 995	
Personnel et comptes rattachés		8C 202 574	202 574	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D 279 241	279 241	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E 410 738	410 738	
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW 205 883	205 883	
	Obligations cautionnées	VX		
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ 59 280	59 280	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J		
Groupe et associés (2)		VI 48 156	48 156	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K 75 108	75 108	
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ		
Produits constatés d'avance		8L		
TOTAUX		VY 4 957 876	VZ 4 812 265 145 611	
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ 90 000	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL	
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK 127 062	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032	

SADE Emprunts-comptes janvier 2016

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME

MARC GERNEZ
COMMISSAIRE AUX COMPTES

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE

- 4 AVR. 2017

AMIENS
80 - 02

Etablissements Paul SERGEANT S.AS
449, rue de Verdun
80000 AMIENS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR

LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2016

Aux associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, je vous présente mon rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2016 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Etablissements Paul SERGEANT tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de mes appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il m'appartient, sur la base de mon audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1/3



MARC GERNEZ

COMMISSAIRE AUX COMPTES

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les éléments suivants :

Dans le cadre de mon appréciation des règles et principes suivis par votre société, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus, des informations fournies en annexe et le caractère raisonnable des estimations retenues.

J'ai en particulier, vérifié :

- La valorisation des postes clients et valeurs mobilières de placement.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de ma démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de mon opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

2/3

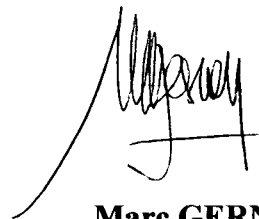


III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 24 mars 2017



Marc GERNEZ
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris